

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission «citoyenneté et développement durable»

Séance du 14 décembre 2009

Séance du 18 novembre 2009

11 Disque vert – mise en place

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mmes JAJAN, KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes, DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, M. SEGUIN, Mmes MAUPIN, SOKOLONSKI, M. BELMHAND.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. KCHOK

M. SZPIRKO

Mme PORAS

Mme BARBETTE

M. MACHU

Mme FÉVRIER

M. TAHI

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. NACHITE, Mme RIFFAULT, MM. VARLET, CHEURFA.

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice | 39 |
| - Nombre de conseillers présents | 28 |

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN

Pouvoir à : Mme DINGIVAL

Pouvoir à : Mme CAPON

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : M. SEGUIN

Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : Mme MAUPIN

■ **Rapport de présentation :**

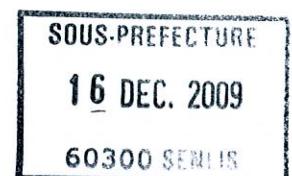
Madame Mathilde BOUKHELIF, conseillère municipale déléguée, expose :

Le « disque vert », par analogie au « disque bleu », permet, suivant le même principe, de contrôler la durée du stationnement des véhicules sur l'espace public mais en plus leur accorde le bénéfice d'une heure et demie de stationnement gratuit.

L'initiative du disque vert revient à l'association des voitures écologiques ; association fondée le 20 octobre 2007, avec comme Président Bernard Darniche, ancien pilote automobile, comme Président d'honneur Serge Lepeltier, ancien Ministre de l'Ecologie et Maire de Bourges, et comme vice-président Michel Destot, député-maire de Grenoble et président de l'association des maires des grandes villes de France (AMGVF), Marcel Deneux, sénateur de la Somme, et Philippe Goujon, député-maire du XV^e arrondissement de Paris.

Le disque vert permettra donc d'accorder la gratuité de 1h30 de stationnement, sur l'ensemble des parkings payants, aux véhicules propres appartenant aux catégories suivantes :

- les véhicules GNV (Gaz Naturel pour Véhicules),
- les véhicules électriques,
- les véhicules hybrides,
- les véhicules de moins de 3 mètres, émettant moins de 120g/km de CO₂,
- les véhicules à carburant modulable (VCM) fonctionnant au superéthanol E85,
- les véhicules GPL (Gaz de Pétrole Liquéfié),



L'ensemble des véhicules concernés par cette action serait aujourd'hui de l'ordre de 1% et pourrait croître d'ici 2011 d'environ 2%.

maintenant !

La mise en place du « disque vert » s'inscrit dans les orientations souhaitées concernant la limitation des gaz à effets de serre dans notre ville.

Le disque vert, indiquant le numéro d'immatriculation, sera délivré, gratuitement, sur demande, aux propriétaires des véhicules concernés, par la police municipale.

Je vous propose, de donner votre accord à la mise en place du disque vert et d'approuver l'ensemble du dispositif.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2213-6

Vu la délibération n°11 votée par le conseil municipal en date du 28 avril 2008, fixant les zones de parking et les tarifications de stationnement, en offrant à l'ensemble des usagers du tarif normal, 15 minutes gratuites sur tous les horodateurs,

Vu les crédits inscrits, à cet effet, au budget de la ville,

Vu l'avis de la commission « citoyenneté et développement durable » en date du 18 novembre 2009,

Considérant que la ville de Creil s'inscrit depuis plusieurs années dans un dispositif de développement durable,

Considérant que la ville de Creil souhaite prendre toutes les mesures dont elle dispose, nécessaires à la limitation des gaz à effet de serre,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : de mettre en œuvre, à partir du 1er mars 2010, le « disque vert » de stationnement en zone de parking payant sur le territoire de la Ville de Creil, offrant une heure et demi de gratuité aux véhicules de catégories suivantes et détenteurs dudit disque :

- Véhicules GNV (Gaz Naturel pour Véhicules),

- Véhicules électriques,

- Véhicules de moins de 3 mètres émettant moins de 120g/km de CO2

- Véhicules hybrides,

- Véhicules VCM (Véhicules à Carburant Modulable, fonctionnant au super éthanol E85)

- Véhicules GPL (Gaz de pétrole Liquide),

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes, sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 16 DEC. 2009

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

16 DEC. 2009

Jean-Claude VILLEMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 16/12/09 Signature Le Maire.



Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

SOUS-PREFECTURE

16 DEC. 2009

60300 SENLIS

C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE